N° 1707 DIMANCHE 14 FÉVRIER 1869 13me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 frs. 50 — Six mois, 14 » — Un an, 25 » — Pour l'étranger : » » » » » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Neuve).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne en Belgique, chez les annonces, à Paris chez MM. Lavoisier Bureau, Cie, rue de la Paix.

Le JOURNAL DE ROUBAIX a été désigné pour la publication des annonces de MM. Lavoisier Bureau et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 13 FÉVRIER 1869.

Bulletin politique.

On a des nouvelles d'Athènes du 9 février. A cette date, la tranquillité régnait dans la ville; on disait que la réponse du cabinet hellénique était conçue « en termes pleinement satisfaisants. »

M. le comte Walewski avait quitté Athènes le 8, et s'était embarqué le 9, à Syra, sur le paquebot des messageries impériales.

Les cortès d'Espagne sont, dès à présent, investies du souverain pouvoir. On s'attend à la formation d'un ministère dont feront partie, selon toute probabilité, le maréchal Serrano et le général Prim, et sans doute aussi M. Rivero, à moins que les progressistes, avec l'appui des républicains, ne le portent à la présidence des Cortès, au détriment de M. Olozaga, candidat des monarchistes.

D'après les nouvelles de Cuba, la situation de l'île serait en voie d'amélioration; l'insurrection serait à peu près comprimée. Dans les districts de l'Est, un grand nombre d'insurgés profiteraient de l'amnistie pour faire leur soumission.

Les derniers avis d'Haïti mentionnent le bruit que les canonnières de Salnave ont été capturées par l'amiral français. On sait que notre flotte des Antilles avait reçu l'ordre de se rendre dans les eaux d'Haïti pour veiller à la sûreté de nos nationaux.

Le Congrès de Washington, les deux Chambres réunies, a ratifié l'élection du général Grant à la présidence, et celle de M. Colfax à la vice-présidence des États-Unis.

Le président Johnson a fait grâce au Dr Mudd, complice de l'assassinat de M. Lincoln ; par contre, le fénian Walden a été exécuté au Canada.

On assure que le procès de M. Jefferson a été définitivement abandonné par la Cour de Richmond.

On se demande quel incident nouveau a pu troubler tout à coup l'entente qu'on disait complète entre la Turquie et la Perse. Toujours est-il que des avis de Téhéran constatent que le shah se disposait à partir avec un corps d'armée pour le Sud-Ouest de ses États, dans la direction de Bagdad. On assure que la Porte a envoyé des renforts sur la frontière persane.

On mande de Londres, 11 février :

« Aujourd'hui, au banquet des Poissonniers, M. Gladstone a dit que le ministère ne perdrait pas de temps pour élaborer les mesures relatives à l'église d'Irlande. Il a exprimé l'espoir que ces mesures, lorsqu'elles seraient connues, satisferaient l'opinion publique. Il a dit enfin qu'il considérait comme une nécessité suprême de contenter complètement l'Irlande. »

La *Nazione* de Florence se dit autorisée à déclarer, au moins prématurée, la nouvelle, donnée par plusieurs journaux, que le ministre des Finances aurait conclu une opération financière avec quelques maisons étrangères en vue d'arriver à la suppression du cours forcé des billets de banque.

J. REBOUX.

La Responsabilité Ministérielle.

Pourquoi demandez-vous la responsabilité ministérielle, disait il y a peu de jours M. Rouher, s'adressant à un membre de la Chambre; vous l'avez, car si la majorité vote contre moi, je me retire.

Cette parole, que le ministre d'Etat répétait au Sénat, nous paraît digne d'être méditée.

La responsabilité ministérielle, c'est une Chambre qui fait respecter sa volonté.

La responsabilité ministérielle, c'est donc l'élection libre ; c'est la loi qui garantit les droits des citoyens, impartialement appliquée; c'est la suppression des candidatures officielles et de leurs suites.

Aussi, M. Rouher avait-il facilement raison contre M. de Maupas, qui veut cueillir le fruit, sans s'inquiéter de l'arbre qui doit le porter, et qui pense pouvoir faire des ministres responsables, sans constituer la juridiction qui sera juge de leur responsabilité.

C'est en vain qu'un décret tenterait demain d'instituer la responsabilité des ministres ; la question n'aurait pas avancé d'un pas.

Mais si les électeurs s'entendaient pour choisir leurs députés sans le concours de l'administration, la question serait résolue.

Droit d'interpellation, droit d'amendement, droit d'initiative, tout appartient par surcroît à l'assemblée, qui, maîtresse d'elle-même, voudra fonder en France le régime représentatif.

Si elle abdique et se résigne au rôle d'une commission consultative, il est inutile de lui octroyer des droits.

Quand l'assemblée est vivante, quand elle a une politique et quand elle l'impose, on ne pense pas à réclamer la responsabilité ministérielle, elle est de l'essence même de la vie parlementaire.

L'opinion est unanime aujourd'hui pour réclamer des ministres responsables; elle trouve insuffisante une responsabilité qui ne se pose que devant Dieu ou la postérité.

Ce n'est donc plus le principe qui fait question, c'est sa réalisation.

Que faut-il pour obtenir des ministres réellement responsables, disons mieux, de vrais ministres ?

Il faut que les ministres émanent non du prince, mais de la Chambre ; il faut, donc avant tout que la Chambre elle-même n'émane pas du prince.

Voilà comment la question se relève pas du Sénatus-Consulte, mais des électeurs.

Le problème n'est pas dans la Constitution ; il est au-dessus de elle.

C'est aux citoyens d'affirmer la souveraineté du peuple par leur vote, et de donner à leurs représentants la force qui protège le droit.

Ceux-ci ne seront pas résolus à tolérer les ministres qui ont laissé faire le Mexique et Sadowa, et les ministres eux-mêmes auront, pour résister aux entreprises qu'ils désapprouvent, tout ce qui leur manque aujourd'hui.

Que si un conflit éclate entre le pouvoir exécutif et le Corps législatif, la dissolution prononcée soumet la question au seul arbitre que puisse reconnaître un pays libre, à la nation souveraine.

M. Rouher a donc raison, suivant nous, de poser la question comme il l'a fait. Une assemblée qui pétitionne pour obtenir la responsabilité ministérielle ressemble à un homme qui attendrait d'autrui la résolution, l'énergie et la force de volonté.

(*Electeur*.)

LE GOUVERNEMENT ET L'INDUSTRIE.

Le gouvernement a laissé passer la fatale échéance du 4 février, sans dénoncer le traité de commerce avec l'Angleterre, sans rien tenter pour demander la révision de ce traité. Nous allons donc subir le régime commercial actuel pendant un an et même pendant deux ans de plus, car le traité est prorogé jusqu'au 4 février 1871.

Est-ce la faute de l'industrie si elle n'a rien obtenu du gouvernement? Nous sommes loin de le prétendre. L'industrie a fait son devoir, elle a défendu ses intérêts avec une remarquable énergie, et ses efforts n'ont pas été, du reste, entièrement infructueux, car aujourd'hui, on écoute ses doléances, tandis qu'il y a quelques années, on les repoussait impitoyablement. Nos industries sont parvenues à placer le gouvernement dans une situation embarrassante, c'est beaucoup ; mais ce n'est pas suffisant. Il faut achever l'œuvre commencée. Or, pour mener à bonne fin la campagne que nos producteurs poursuivent, soit dans la presse, soit auprès des Chambres de commerce, le concours de MM. les députés appartenant aux départements industriels est nécessaire.

Ce qui nous donne cette conviction, c'est l'attitude du gouvernement en présence des réclamations qui lui sont soumises.

Qu'a répondu M. le ministre du commerce aux plaintes que lui exposait M. J. Brame, au nom de Roubaix et de Tourcoing ? — Il a présenté quelques explications embarrassées, mais quand il a été au pied du mur (s'il est permis d'employer une image aussi hardie à l'égard des hommes sublimes qui nous gouvernent) il s'est écrié, dit-on, « Il faut ménager les susceptibilités étrangères ! » Deux jours après, l'Empereur recevait une députation des filateurs de coton de Lille qui venaient le supplier d'ordonner la révision du traité de commerce. Que leur a dit Sa Majesté ? — « Portez la question à la tribune, sous forme d'interpellations ! » — Ces deux réponses : la parole du ministre et la parole impériale nous montrent à la fois et l'obstacle que nous avons à vaincre et comment il faut nous y prendre pour le surmonter.

Les traités de 1860, œuvre politique, ont été conclus dans le but de gagner les bonnes grâces de l'Angleterre. Le gouvernement impérial voulant apaiser les protestations auxquelles avait donné lieu l'annexion de Nice et de la Savoie, immola notre industrie sur l'autel de l'entente cordiale et parvint, par ce sacrifice, à imposer silence aux jalousies anglaises. L'Angleterre, nous n'avons pas à le démontrer, tire d'immenses avantages des traités, et comme on a besoin de la ménager, il est évident que pour lui proposer de modifier une situation qui contribue à sa prospérité, il faut qu'on ait l'air de céder à une nécessité impérieuse, à une de ces impulsions auxquelles un gouvernement est incapable de résister. Cette impulsion d'où peut-elle venir ? De l'opinion publique. Et qui agite l'opinion ? La presse d'abord, mais surtout le retentissement de la tribune. Dix articles chaleureux dans les premiers journaux de la France ne produiront jamais autant d'effet que quelques discours se répercutant d'un bout à l'autre du pays comme le glas funéraire de l'industrie nationale. Ou la réponse adressée par l'Empereur aux filateurs lillois est dénuée de portée ou elle signifie :

« Je compatis à vos souffrances, mais « si vous voulez que j'y remédie, faites-« moi forcer la main par la Chambre. Si « je demande à l'Angleterre de réviser le « traité de 1860, il faut que je paraisse « déférer à un vœu unanime. J'aurai « aussi bien plus d'autorité pour négo-« cier, bien plus de force pour faire va-« loir nos exigences. »

Comme nous ne voulons prêter à l'Empereur aucune arrière-pensée, nous ne supposons pas qu'il ait donné ce conseil avec la secrète espérance de voir la majorité repousser les demandes d'interpellation, et, par suite, enterrer la question.

Nous sommes convaincus que Sa Majesté ne demande qu'à voir notre industrie répandre la lumière sur ses intérêts par un débat public, et nous ferons remarquer que nous-mêmes, depuis longtemps, nous ne demandons pas autre chose. Nous ne cessons d'inviter MM. les députés des départements industriels à adresser des interpellations au gouvernement.

Assurément, ces députés ont déployé un grand zèle. Mais si on les convie à de nouveaux efforts, c'est que les circonstances sont extrêmement graves.

Si la majorité refusait d'autoriser les interpellations, nous verrions ce que nous aurions à faire : aux élections prochaines nous ne prendrions conseil que de nos ressentiments. Mais attachons-nous d'abord à obtenir l'accès de la tribune. Il ne s'agit pas d'engager des discussions théoriques, mais de produire des faits.

Il est toujours possible, d'ailleurs, d'attirer sur ces faits douloureux l'attention de la Chambre et par là d'impressionner l'opinion publique. La discussion du budget ouvre mille portes pour entrer dans le débat. Pour n'en désigner qu'une, est-ce que l'examen des crédits alloués au ministère du commerce ne permet pas de développer sous forme d'amendement les réclamations qu'on n'aurait pas pu exposer par la voie des interpellations ?

Ce qui importe, c'est de s'agiter, c'est d'animer l'opinion, c'est de déployer de l'activité et de l'énergie, c'est, nous le répétons, de ne laisser ni trêve ni répit au gouvernement. Par cette conduite, et à défaut d'autres avantages, nous proclamons, au moins, la légitimité de nos droits, nous rappelons au pays que de grands et nombreux intérêts attendent satisfaction. Ce résultat est, par lui-même, assez considérable pour qu'on ne recule devant aucun effort afin de l'obtenir. — Alex. Durant.

(*Indépendant français*.)

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris. — Jeudi, 11 février.

On dit que M. de La Valette a convoqué pour aujourd'hui, à l'hôtel du quai d'Orsay, les membres de la Conférence, afin de leur communiquer la dépêche arrivée hier d'Athènes, annonçant l'adhésion de la Grèce au protocole rédigé par les plénipotentiaires. Il y aurait une nouvelle réunion qui serait la dernière, la semaine prochaine, pour la communication de la réponse officielle du gouvernement grec que doit rapporter samedi le comte Walewski.

Il paraît se confirmer que M. Benedetti, sur l'ordre de son gouvernement, présenté à M. de Bismark des observations au sujet de ses deux derniers discours. On dit que les relations entre Paris et Berlin sont de nouveau assez tendues ; mais s'il y a quelque contestation entre les deux cabinets, il faut être convaincu que tout se passera hors de la portée du vulgaire, et si une rupture se prépare, nous ne le saurons qu'à la veille du jour où elle ne pourra plus être cachée à personne. On aurait ici considéré les discours de M. de Bismark comme une provocation.

L'Empereur a reçu avant-hier M. Strat, le nouvel agent diplomatique de la Roumanie. L'accueil a été des plus bienveillants.

Le *Mémorial diplomatique* dément les mauvaises nouvelles de la santé du Pape. « Les bruits alarmants, dit-il, répandus de nouveau par les journaux italiens sont dénués de fondement ; car malgré la rigueur du froid qui règne dernièrement à Rome, S. S. a continué ses promenades quotidiennes et présidé plusieurs cérémonies religieuses sans éprouver la moindre incommodité. »

On constate que les meilleurs rapports existent depuis quelques semaines entre M. Metternich et M. Nigra, et l'on en conclut que le projet d'une triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie est en bonne voie de réussite. Le roi Victor-Emmanuel s'y prête personnellement volontiers ; mais il a des conseillers qui le combattent énergiquement, surtout M. Ratazzi.

Les députés seront, dit-on, convoqués en séance samedi : il s'agirait seulement de fixer l'ordre du jour pour la discussion du projet de loi concernant la ville de Paris et le Crédit foncier. Pour peu que la session continue de ce train, elle devra, pour être close au 31 mai, avoir des séances doubles au dernier moment.

Il y a eu hier à la salle Herz une réunion publique ; le sujet annoncé était celui-ci : « Les maux de la guerre et les bienfaits de la paix. » On a entendu M. E. Laboulaye qui se prodigue beaucoup en vue de sa prochaine candidature à Paris, et M. Frédéric Passy, président de la Ligue internationale de la Paix.

Le livre de M. Emile Ollivier paraîtra la semaine prochaine. Ce sera un volume de 450 pages. Toutes les questions à l'ordre du jour y sont abordées et traitées à fond ; ce sera un exposé complet de la doctrine du député de la Seine.

L'Empereur est allé chasser aujourd'hui dans les bois de Marly.

Il y aura très-prochainement à l'hôtel de l'ambassade ottomane un grand dîner diplomatique. On dit que M. Rhangabé, ministre de Grèce sera invité : ce sera donc un dîner de réconciliation.

Le vice-roi d'Egypte doit venir à Paris dans les premiers jours d'avril ; de là il ira faire une saison à Ems ou à Vichy.

C'est aujourd'hui le premier jeudi de la princesse de Metternich ; on sait que ses réceptions sont fort recherchées.

On ne danse pas parce que le carême est commencé; mais il y a promenade dans les salons pendant que l'orchestre caché de Waldteufel fait entendre son harmonie.

Le prince Achille Murat, qui vient de partir pour la Mingrélie avec sa jeune femme, a mis son écurie en vente ; elle a été achetée par M. Merton que les chances de la Bourse ont fait un des puissants du jour.

M. Gressier, par décision du Conseil de l'ordre, a été maintenu sur le tableau des avocats ; de sorte que s'il cesse un beau jour d'être ministre il pourra reprendre la robe sans être obligé de réclamer son inscription.

Hier, aux Tuileries, l'Empereur, la famille impériale et le personnel de leurs maisons ont reçu les cendres de la main de Mgr l'évêque d'Adras.

Le *Peuple* de M. Duvernois ne fait pas merveille ; il est trop solennel et trop diffus dans l'exposé de ses doctrines ; le public est rétif et résiste à ceux qui veulent l'endoctriner. L'ancien collaborateur de M. de Girardin a beaucoup de fougue, mais c'est à lui qu'il convient d'appliquer ce vers :

Tel brille au second rang qui, s'éclipse au premier.

On dit que l'entreprise Wittersheim n'est pas aussi brillante que le supposaient les bailleurs de fonds. Ceux qui s'abonnent aux *Journaux officiels* ne le font que parce qu'ils y sont obligés et l'ancien *Moniteur* lui fait, paraît-il, une concurrence désastreuse en publiant les comptes-rendus *in extenso* des Chambres.

L'affaire d'empoisonnement dans laquelle se trouvait engagé le nom de Beaufrement n'aura pas de suite : une ordonnance de non lieu a été rendue. Mais les deux polonais compromis dans cette affaire, ne justifiant pas de moyens d'existence, ont été reconduits à la frontière.

Trois premières représentations ce soir au Vaudeville : *Une vendetta parisienne*, *Le sacrifice* et *Une nuit au Champagne*.

CH. GUNOT.

Paris, vendredi 12 février.

La réponse écrite du gouvernement Grec, apportée par le comte Walewski, est attendue à Paris dimanche. Les membres de la conférence seront convoqués pour lundi ou mardi. Il sera pris acte de l'adhésion de la Grèce, et les relations diplomatiques se trouveront reprises naturellement entre la Turquie et la Grèce.

Les relations entre la Prusse et la France préoccupent fort le monde politique. Rien dans les paroles de l'Empereur n'autorise à croire qu'il songe à une prochaine campagne sur le Rhin; mais on comprend que le souverain qui concentre en lui tous les secrets de sa politique ne doive jamais les faire pressentir par avance. La France a affaire en ce moment avec un adversaire qu'aucun scrupule n'arrête, pour qui il n'y a pas de distinction entre le juste et l'injuste, le droit et la force, qui unit toutes les violences de la barbarie aux raffinements de la civilisation et qui se sert de tous les moyens, même les plus honteux, pour atteindre son but. M. de Bismark, qui joue à l'homme galant avec les femmes, a reconstitué le type de Richelieu : la raison d'Etat pour lui est tout et couvre tout. Avec un pareil adversaire toutes les ruses sont légitimes.

Une partie toute différente est engagée avec l'Italie. Il y a quelques semaines, il se fit quelque bruit à propos des allées et venues du comte Vimercati qui sert de truchement entre l'Empereur et le roi Victor-Emmanuel. On parle beaucoup en ce moment d'un traité secret qui se négocierait ou même qui aurait négocié entre les deux souverains. De vous ai dit que Victor-Emmanuel était personnellement porté vers l'alliance avec la France et que ce projet d'alliance rencontrait dans son entourage une énergique opposition. C'est la France qui a aidé, par la guerre